



Organisation für Schweizer Optometrie OSO  
Organisation Suisse d'Optométrie OSO  
Organizzazione Svizzera di Optometria OSO

## L'adhésion à l'OSO

Etat octobre 2025

### Prestations & avantages

#### 1. Formation continue

- Depuis 2020, la profession d'optométriste est une profession de la santé et la formation continue est donc légalement obligatoire – grâce à ton adhésion à l'OSO et au respect de SwissOptom, tu peux prouver à tout moment que tu remplis cette obligation.
- Les membres actifs de l'OSO remplissent chaque année l'obligation nationale de formation continue SwissOptom de 18 SwissOptom-Points (SOP), ce qui correspond à deux jours et demi de formation. L'accomplissement est attesté chaque année par le diplôme correspondant et la vignette de formation continue.
- Les membres de l'association reçoivent, dès qu'elles·ils atteignent 30 SOP, le label complémentaire OSO. Cet engagement exceptionnel en matière de formation continue peut être communiqué efficacement à la clientèle à l'aide du guide fourni. Elles·ils démontrent ainsi publiquement qu'elles·ils maintiennent leurs compétences professionnelles à jour.
- Les membres de l'OSO bénéficient de tarifs préférentiels pour les cours de formation continue organisés par l'OSO et par l'association partenaire AOR.
- L'OSO organise chaque année
  - le Congrès OSO (mars)
  - L'OSO en Romandie (mai)
  - l'OPT-X.ch (septembre)
  - L'OSO in Ticino (octobre)
  - des workshops spécialisés d'une journée et des manifestations en ligne plus courtes.
- L'OSO soutient les étudiant·es en bachelor d'optométrie d'une part en leur proposant une adhésion sans conséquence financière en tant que membre invité (voir p. 4, « Types d'adhésion ») et d'autre part en subventionnant fortement leur participation aux congrès de l'OSO - une journée de congrès ne coûtant que 50 francs aux étudiant·es.

## 2. Politique professionnelle

- L'OSO s'engage avec passion pour la profession d'optométrie dans la politique professionnelle nationale. L'OSO dirige tous les développements et les nouveaux projets ou participe de manière déterminante aux groupes de travail et aux organes de décision.
- Dans ce but, des délégué·es du comité directeur de l'OSO (en collaboration avec des représentants d'OPTIQUESUISSE) rencontrent une fois par an l'autorité compétente de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) pour un bilan de la situation actuelle.
- Les projets actuels comprennent :
  - l'harmonisation et la mise en œuvre nationales de « l'apprentissage tout au long de la vie » (SwissOptom) conformément à la législation sur la santé ;
  - les nouveautés de la Liste des moyens et appareils (LiMA) concernant la gestion de la myopie ;
  - la liste des dispositifs diagnostiques accessibles aux optométristes, destinée à l'Association des pharmaciens cantonaux (APC) ;
  - la démarche juridique devant le Tribunal administratif fédéral contre la décision du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). Celui-ci avait décidé d'accepter le règlement d'examen « Expert / experte en optique », qui inclut illégalement la réfraction et l'adaptation de lentilles de contact.

## 3. Renseignements et informations sectorielles

- Le secrétariat de l'OSO est toujours à ta disposition pour des renseignements sur le secteur, la profession et la formation continue. Les heures de bureau sont du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h30 à 17h.
- La page d'accueil de l'OSO propose des informations et des mises à jour sur les changements législatifs et les normes professionnelles ainsi que d'autres actualités, un agenda des évènements de formation continue et un marché de l'emploi (pour les membres ainsi que pour les titulaires d'un bachelor ou d'une formation professionnelle, la recherche de collaboratrices·teurs et d'emplois est gratuite).
- L'OSO propose diverses brochures et d'autres aides pour les professionnels à télécharger ou à commander à un prix réduit pour les membres, notamment :
  - Brochure « Conseils d'utilisation pour les porteurs de lentilles de contact », versions « lentilles de contact souples » et « lentilles de contact rigides / flexibles », en allemand, en français et en italien à remettre aux clients.
  - Brochure « Good Practice Guide - Optométrie en Suisse ».
  - Brochure « Directives de travail pour l'optique et l'optométrie ».
- Les membres de l'OSO reçoivent quatre fois par an la publication de l'association « Flash-Info », qui met en lumière les développements de la branche au cours des trois derniers mois.
- Les nouvelles et les développements actuels sont régulièrement communiqués par le biais de la newsletter et des médias sociaux ([LinkedIn](#), [Facebook](#), [Instagram](#)).

#### 4. Instruments de gestion d'entreprise etc.

- Les membres de l'OSO peuvent souscrire un abonnement HIN à prix réduit auprès de Health Info Net AG, le standard suisse pour la communication cryptée dans le domaine de la santé. Cela permet de répondre aux exigences légales en matière de protection des données dans le domaine de la transmission des données de santé.
- Des livres spécialisés de l'éditeur DOZ (en allemand) peuvent être commandés directement chez nous - sans frais de douane et avec un rabais de 10% pour les membres.
- En cas de nouveaux développements dans le secteur, l'OSO élabore régulièrement des modèles de lettres, des fiches d'information ou des FAQ.

#### 5. Réseau

- En devenant membre de l'OSO, les membres s'assurent l'accès à un réseau professionnel de collègues. Cela offre des possibilités de mise en réseau, d'échange d'expériences et de soutien mutuel.
- Représentation dans la communauté internationale de l'optométrie : l'OSO est membre de l'organisation faîtière européenne European Council of Optometry and Optics ECOO, de l'European Academy of Optometry and Optics EAOP et du World Council of Optometry WCO, l'organisation faîtière mondiale.
- La plateforme d'échange Optom Next offre des possibilités supplémentaires de réseautage et de mentorat - en particulier pour les jeunes professionnels.

Avec sa nouvelle orientation stratégique 2024, l'OSO s'est fixé pour objectif d'augmenter encore la valeur ajoutée pour ses membres. Cela passe notamment par une focalisation accrue sur toutes les régions linguistiques de Suisse, l'actualisation de l'offre de formation continue et d'autres services. Dans ce contexte, l'association prend toujours en compte, dans la mesure du possible, les demandes formulées par ses membres.

## Types d'adhésion

### 1. Membres actifs

- Optométristes et opticien·nes diplômé·es (ou formation équivalente) qui exercent activement leur profession.
- Remplissent l'obligation de formation continue et reçoivent ainsi la vignette annuelle.
- Ont le droit de vote à l'assemblée générale.

### 2. Membres passifs

- Les professionnel·les de la branche (par exemple les opticien·nes CFC ou les collaboratrices·teurs de l'industrie) qui soutiennent les objectifs de l'OSO et souhaitent profiter des avantages d'une adhésion ou
- ancien·nes membres qui ont cessé d'exercer la profession d'opticien·ne ou d'optométriste, mais qui souhaitent rester membres de l'OSO.
- Ne sont pas tenu·es de suivre la formation continue obligatoire.
- N'ont pas le droit de vote à l'AG.

### 3. Membres honoraires

- Des sociétaires qui ont particulièrement bien servi les intérêts de l'OSO ou qui se sont distingué·es en matière d'optique et d'optométrie.
- Exonérés du versement de la cotisation annuelle
- Ont le droit de vote à l'assemblée générale.

### 4. Membres étudiants

- Étudiant·es en optométrie.
- Membres sans conséquence financière pendant les études. Également des visites de congrès fortement subventionnées (CHF 50.- par jour).
- Après l'obtention du diplôme, l'adhésion peut se faire en tant que membre actif - pour la première année, elles·ils ne paient aucune cotisation annuelle
- N'ont pas le droit de vote à l'AG.

### 5. Membres entreprises

- Entreprises industrielles du secteur de l'optique qui souhaitent promouvoir les objectifs de l'OSO.
- Les avantages : Entrées gratuites aux congrès et droit de préférence au sponsoring et au programme-cadre, accréditation gratuite de manifestations de formation continue propres à l'entreprise, etc.

## Tarifs

	<b>Cotisation</b>	<b>Frais d'admission</b>
Membres actifs	CHF 380	CHF 100
Membres passifs	CHF 380	CHF 100
Membres passifs (à la retraite)	CHF 210	CHF 100
Membres étudiants	CHF 0	CHF 0
Membres entreprises	CHF 4'520	CHF 0